

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE DE LORRAINE TENUE LE 30 JUILLET 2021 À 8 H 30, PAR VISIOCONFÉRENCE DUE AUX MESURES LIÉES À LA COVID-19

SONT PRÉSENTS :

Siège no 2 - M. Pierre Barrette, conseiller
Siège no 3 - Mme Diane D. Lavallée, conseillère
Siège no 5 - Mme Lyne Rémillard, conseillère

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean Comtois.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Christian Schryburt, directeur général
Madame Nancy Ouellette, assistante-greffière

SONT ABSENTS :

Siège no 1 - Mme Martine Guilbault, conseillère
Siège no 4 - M. Jocelyn Proulx, conseiller
Siège no 6 - M. Patrick Archambault, conseiller

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'avis de convocation de cette séance extraordinaire a été transmis conformément aux articles 323 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*. Tous les membres du conseil présents à cette séance extraordinaire renoncent à l'avis de convocation de cette séance conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*.

Vu la situation reliée à la COVID-19 et les mesures de santé publique édictées par le Gouvernement du Québec, les séances du conseil peuvent se tenir à huis clos, et ce, afin d'éviter les risques de propagation de la COVID-19. Par le biais d'une technologie de visioconférence, les élus, le directeur général et l'assistante-greffière participent à cette séance à distance.

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte, il est 8 h 38.

2. 2021-07-186 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane D. Lavallée
APPUYÉ par monsieur le conseiller Pierre Barrette
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3. 2021-07-187 OCTROI DE CONTRAT – Travaux de réaménagement du boulevard De Gaulle – TP2021-19

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lorraine a procédé à une demande de soumissions publiques concernant des travaux de réaménagement du boulevard De Gaulle (TP2021-19);

CONSIDÉRANT QUE deux compagnies ont déposé une soumission à la date et l'heure maximales prévues pour le dépôt des soumissions :

Soumissionnaire	Prix soumissionné (taxes incluses)
Eurovia Québec Construction inc.	1 473 182,67 \$
Pavages Multipro inc.	1 569 298,99 \$

CONSIDÉRANT la recommandation par la firme d'ingénieurs BHP Conseil inc.;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée par la compagnie Eurovia Québec Construction inc. est la plus basse soumission conforme reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Barrette
APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Rémillard
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'OCTROYER le contrat relatif aux travaux de réaménagement du boulevard De Gaulle (TP2021-19), au plus bas soumissionnaire conforme, soit Eurovia Québec Construction inc., pour la somme de 1 473 182,67 \$ taxes incluses, et ce, conformément à la soumission déposée et au cahier des charges TP2021-19;

D'AUTORISER la trésorerie à effectuer le paiement de ces travaux sur présentation des pièces justificatives et à imputer cette somme à même l'excédent de fonctionnement non affecté et de comptabiliser cette dépense au poste budgétaire 22-300-05-701.

La trésorière-adjointe atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2021-55.

4.
2021-07-188

AUTORISATION – Présentation d'un projet dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure

CONSIDÉRANT QUE le Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE) du Ministère de l'Éducation du Québec vise à financer la rénovation, la mise aux normes, la construction et l'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane D. Lavallée
APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Rémillard
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE la Ville de Lorraine autorise la présentation du projet de Réfection et mise aux normes de la patinoire extérieure au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Lorraine à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE la Ville de Lorraine désigne monsieur Christian Schryburt, directeur général comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2021-57.

5. AFFAIRES NOUVELLES (VARIA)

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Bien que les citoyens étaient invités à transmettre leurs questions par courriel, aucune question n'a été reçue en vue de la séance.

7.

2021-07-189

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane D. Lavallée
APPUYÉ par monsieur le conseiller Pierre Barrette
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE la séance soit levée à 8 h 46.

Monsieur JEAN COMTOIS
Maire

Madame NANCY OUELLETTE
Assistante-greffière